

32 heures, pas 35 !

par Alain Lipietz

LA cause est entendue : la croissance ne peut plus vaincre le chômage. Pour ramener celui-ci à un taux de 5 %, il faudrait, cinq ans de suite, une croissance de 4 à 5 % ! Seule solution : inventer un modèle de développement plus riche en emploi. La création d'un « tiers secteur » d'utilité sociale et environnementale en est une facette, et le programme emplois-jeunes peut en être l'ébauche. Mais l'inflexion la plus puissante sera bien sûr la réduction massive de la durée du travail.

La baisse de 10 % du temps de travail (passage de 39 à 35 heures, ou toute autre formule équivalente) sauverait quelque 2 millions d'emplois par rapport à un scénario de maintien de la durée actuelle. Ce dernier - 39 heures maintenues - entraîne, depuis 1983, une croissance inexorable du chômage, bien au-delà de 2 millions.

Donc, il ne s'agit pas tant - c'est le premier enjeu de la conférence du 10 octobre - de parler des 35 heures, que du rythme auquel cette réduction sera obtenue : il faut plutôt viser les 32 heures. L'accord Verts-PS de janvier, défendu avec succès devant les électeurs, était de ce point de vue réaliste : « *Les 35 heures tout de suite, les 32 heures dans la durée de la législation.* » A l'inverse, les 35 heures en cinq ans seraient épongées par les gains de productivité.

De la conférence devra donc sortir une loi-cadre (pour que la démarche

soit générale), fixant des délais rapprochés (les 35 heures au 1^{er} janvier 1999 par exemple), avec des règles strictes sur le volume d'heures supplémentaires autorisées, encourageant à anticiper le plus rapidement possible les 32 heures, et prévoyant des rendez-vous réguliers. A charge aux négociations de branche et d'entreprise de fixer les modalités : semaine de quatre jours, congés, âge de la retraite, et... « compensations ».

Deuxième enjeu de la conférence : il y a des conditions à une réduction réussie. Elle doit être acceptée par les salariés (leur laisser un niveau de vie inchangé) et viable pour le patronat (laisser aux entreprises une rentabilité et une compétitivité inchangées). C'est la fameuse quadrature des « 35 heures payées 39 » : cette hausse de 11 % de salaire horaire ne serait-elle pas catastrophique ? Voyons cela.

D'abord, on évalue à quelque 5 % l'autofinancement d'une telle mesure due à la baisse des cotisations sociales que permettront les économies sur le chômage et la croissance de la masse salariale. Par ailleurs, la réorganisation du travail permettra une hausse supplémentaire de la productivité que l'on peut estimer à 2 % (et qui limitera d'ailleurs l'impact sur l'emploi : on ne peut tout avoir).

La vraie bataille porte sur les 4 % restants. Une partie peut être récupérée en faisant participer les re-

venus des capitaux au financement de la protection sociale. Le seul basculement des cotisations-maladie vers la CSG (payée par tous les revenus) transfère déjà aux salariés plus de 1 % de salaire net en 1998. On peut faire sans doute un peu mieux. Quant aux entreprises, qui devront investir pour embaucher 2 millions de personnes, il est prudent de ne pas toucher à leur autofinancement.

Tout va dépendre de la fermeté de l'impulsion gouvernementale

Restent 2 à 3 %. Les salariés admettent dans les sondages, les syndicalistes les plus combatifs admettent entre quatre yeux, que ce n'est pas cher payé pour du temps libre, moins de fatigue et... plus d'emplois pour leurs propres enfants. La vraie question est : cette « contribution sociale » sera-t-elle proportionnelle, ou au contraire obtiendra-t-on le maintien des bas et moyens salaires, jusqu'au niveau de l'encadrement ?

Troisième enjeu : les mécanismes. On vient de le voir, le passage aux 35 heures s'autofinance pour moitié grâce à la baisse du chômage et à la montée de la « masse cotisante » à la Sécurité sociale. Or cette manne

n'est vraiment obtenue qu'après la réduction de la durée du travail. D'où le grand problème de la transition.

Comment les premières entreprises, faisant le « saut » à 35 heures ou 32 heures, pourraient-elles en bénéficier ? La loi de Robien (comme le mécanisme Rocard-Gaudino) donne la solution : il faut inciter les entreprises à devancer la date butoir par un « bonus » sous forme de baisse de leurs cotisations sociales. Sous condition d'embauche ? Pas forcément, car il est tout aussi important d'éviter des licenciements, et d'aider à la création d'emplois directement à 32 heures ! On pourrait couper la poire en deux : mettre sous condition d'embauche l'incitation au passage à 35 heures, et lever cette condition pour le passage aux 32 heures.

Bref, il y a du grain à moudre. Les mécanismes sont rodés. Les salariés, comme les employeurs, plus prêts à l'expérience que ne le disent leurs représentants. Tout va dépendre de la fermeté de l'impulsion gouvernementale. Chaque semaine de retard ne fait qu'augmenter les souffrances des millions de chômeurs et de leurs familles et... monter les scores du Front national. Nous n'avons plus le droit de tergiverser.

Alain Lipietz est économiste, directeur de recherche au CNRS, porte-parole des Verts.